
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 avril 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Nicole FALCETTA
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 ^{ème} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
ENTRELACS	Claude GIROUD
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Alexis TEMPOREL	Bureau d'études Finance Consult
Benoît PREFOL	Bureau d'études Finance Consult
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Eline QUAY THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents, et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2019
Exécutoire le : 03 AVR. 2019
Affichée le : 03 AVR. 2019
Visée le : 03 AVR. 2019

MARCHES PUBLICS Marché n°2018-83

Création de trois stations de pompage d'eau potable sur le réseau du Bourget du Lac et réaménagement de réservoirs – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle la passation du marché de travaux, relatif au marché n°18-83 Substitution de la source de la Roche Saint-Alban par groupes de pompage sur la commune du BOURGET-DU-LAC, notamment le Lot 2 : mise en œuvre d'équipements de pompage confié au groupement d'entreprise AQUALIANS/NERFI, domiciliée 209 rue Aristide Bergès 73490 LA RAVOIRE,

Le groupement AQUALIANS/NERFI propose la mise en œuvre de groupes de pompage de type Multitec de la marque KSB pour les raisons suivantes : encombrement réduit, rendements optimisés, longue durée de vie, Sécurité de fonctionnement, maintenance aisée, forte capacité d'aspiration, sécurité de fonctionnement... grâce à l'emploi d'une roue d'aspiration spéciale. Elle propose également la mise en œuvre de ballon anti-bélier de la marque MASSAL. Le dimensionnement proposé pour le ballon amont de la station de pompage de Technolac est proposé à 500 L.

Cette gamme de pompage assure une meilleure qualité de pompage tout en garantissant une meilleure longévité des équipements et permet des économies d'énergie d'environ 10 à 15 %. La fourniture et la mise en œuvre de cette gamme de pompe ont l'impact financier suivant :

Pompage Technolac : + 6 760,00 € H.T.
Pompage Timonières : + 7 560,00 € H.T.
Pompage La Combe : + 7 100,00 € H.T.
Ballon Technolac : + 1 690,00 € H.T.

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de + 23 110,00 € H.T.
Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise le groupement AQUALIANS/NERFI, d'un montant initial de 185 906.75 € HT
Est donc porté à : 209 016,75 € HT par le présent avenant, soit 12,43 % par rapport au marché initial.

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 du marché 2018-83,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 2 Avril 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Marché 2018-83

Création de trois stations de pompage
d'eau potable sur le réseau du Bourget du
Lac et réaménagement de réservoirs

Lot 2 : Equipements

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

Le Groupement AQUALIANS/NERFI, domiciliée 209 rue Aristide Bergès 73490 LA RAVOIRE, représentée par Jean Marc GUERRE-CHALLEY, et désigné ci-après par l'expression «Le groupement»,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux, relatif au marché n°18-83 Substitution de la source de la Roche Saint-Alban par groupes de pompage sur la commune du BOURGET-DU-LAC Lot 2 : équipement, Grand Lac a confié au groupement d'entreprise **AQUALIANS/NERFI**, domiciliée 209 rue Aristide Bergès 73490 LA RAVOIRE, représentée par Jean Marc GUERRE-CHALLEY, et désigné ci-après par l'expression «Le groupement», la mise en œuvre d'équipements de pompage dans le cadre du lot 2 et pour un montant de 185 906.75 € HT l'incluant l'offre de Base : (183 075.75 € HT) et la prestation alternative obligatoire sur l'Inox : (2 831 € HT)

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée, décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Génie Civil
- Lot 2 : Equipements

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le groupement AQUALIANS/NERFI propose la mise en œuvre de groupes de pompage de type Multitec de la marque KSB pour les raisons suivantes :

- Encombrement réduit
- Rendements optimisés aux spécificités du projet
- Equipements de qualité supérieure, longue durée de vie
- Sécurité de fonctionnement
- Maintenance aisée
- Haute résistance des matériaux de fabrication
- NPSH faible, forte capacité d'aspiration, sécurité de fonctionnement grâce à l'emploi d'une roue d'aspiration spéciale

Cette gamme de pompage assure une meilleure qualité de pompage tout en garantissant une meilleure longévité des équipements et permet des économies d'énergie d'environ 10 à 15 %

La fourniture et la mise en œuvre de cette gamme de pompe ont l'impact financier suivant :

Pompage Technolac : + 6 760,00 € H.T.

Pompage Timonières : + 7 560,00 € H.T.

Pompage La Combe : + 7 100,00 € H.T.

Le groupement AQUALIANS/NERFI propose la mise en œuvre de ballon anti-bélier de la marque MASSAL. Le dimensionnement proposé pour le ballon amont de la station de pompage de Technolac est proposé à 500 L au lieu des 200 L (dimensionnement réalisé par un autre fabricant lors de l'étude).

La fourniture de cet équipement de taille plus importante induit l'impact financier suivant :

Pompage Technolac : + 1 690,00 € H.T.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de **+ 23 110,00 € H.T**

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise le groupement AQUALISANS/NERFI, d'un montant initial de **185 906.75 € HT**

Est donc porté à : **209 016,75 € HT** par le présent avenant, soit **12,43 %** par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour AQUALIANS

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-83 : Création de trois stations de pompage d'eau potable sur le réseau du Bourget du Lac et réaménagement de réservoirs - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 08/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2019

Numéro de l'acte : d2836 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190402-d2836-DE

Date de décision : 02/04/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires